

Département
d'Eure-et-Loir

Arrondissement de
Chartres

Canton d'Epernon

COMMUNE DE SOULAIRES

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du 08 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc Molet, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Marc Molet, Maire

Madame Odile Weiller, Messieurs Vincent Frebourg et Vincent Cossé, (adjoints)

Monsieur David Morissonneau (conseiller municipal)

Absents excusés :

Mesdames Isabelle Barakaou, Gaëlle Galloni et Aurore Sarouille

Monsieur Francis Alexandre

Secrétaire de séance :

Monsieur Vincent Frebourg

Ordre du jour

1. Élection du (de la) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2025
4. **Délibération n° 01.04.2025**_Adoption du compte de gestion 2024
5. **Délibération n° 02.04.2025**_Adoption du compte administratif 2024
6. **Délibération n° 03.04.2025**_Affectation des résultats 2024
7. **Délibération n° 04.04.2025**_Approbation du vote des taux de fiscalité directe locale 2025
8. **Délibération n° 05.04.2025**_Approbation de l'attribution de subventions 2025 aux associations
9. **Délibération n° 06.04.2025**_Approbation du vote du taux de fongibilité des crédits 2025
10. **Délibération n° 07.04.2025**_Approbation du programme des investissements 2025
11. **Délibération n° 08.04.2025**_Adoption du budget primitif 2025
12. Comptes-rendus des différents syndicats
13. Questions diverses

Monsieur le Maire constate que sur 9 conseillers municipaux en exercice, seuls 5 membres sont présents. Il rappelle à l'assemblée que, devant se retirer au moment du vote du compte administratif, le quorum ne sera plus atteint puisque les membres ne seront plus qu'au nombre de 4 (selon les dispositions de l'article L2121-14 du CGCT).

Selon les dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le conseil municipal sera à nouveau convoqué à 3 jours d'intervalle au moins. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire demande si des pouvoirs ont été donnés. Aucun pouvoir n'a été donné.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Vincent Frebourg demande pourquoi il n'est pas possible de voter le budget à cette séance. Monsieur le Maire répond que la commune vote son budget avec reprise des résultats antérieurs et affectation du résultat en fonction du compte administratif.

1. Election du secrétaire de séance :

Monsieur Vincent Frebourg est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025 est adopté à la majorité des voix :

Pour 4 : Monsieur Marc Molet, Monsieur Vincent Frebourg, Madame Odile Weiller et Monsieur Vincent Cossé.

Abstention 1 : Monsieur David Morissonneau était absent à cette séance.

Correction : Montant arrondi devis BIDAULT.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2025 est adopté à la majorité.

Pour 4 : Monsieur Marc Molet, Madame Odile Weiller, Monsieur Vincent Cossé et Monsieur David Morissonneau

Abstention 1 : Monsieur Vincent Frebourg absence à cette séance.

Corrections : Point 4 paragraphe 2.

En raison du défaut de quorum, les délibérations prévues à l'ordre du jour feront l'objet d'une nouvelle convocation du conseil municipal sous 3 jours.

La délibération n° 07.04.2025 ne sera pas reprise au prochain conseil municipal. Il s'agit d'une erreur dans l'énoncé de l'ordre du jour.

12.Comptes-rendus des différents syndicats

M. Vincent Frebourg :

Comité syndical du SIRP du 25 mars 2025

- CFU non voté.
- Affectation des résultats approuvé à l'unanimité.
- Budget primitif 2025 non voté.

13. Questions diverses

Mme Odile Weiller

Fêtes et cérémonies

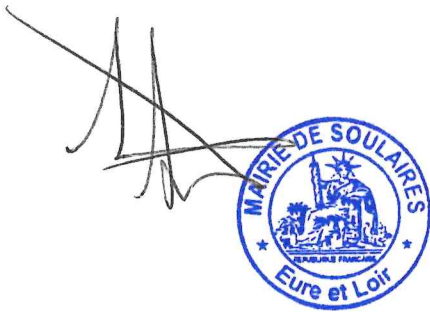
- Menu repas du 14 juillet : Choix à lui communiquer.
- Diffusion du message sur Facebook pour trouver un volontaire pour la lecture du message du 8 mai.

M. David Morissonneau

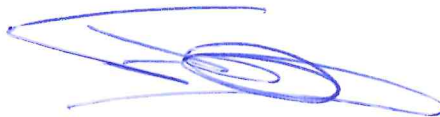
Parking à trottinettes. Quid du parking à vélo ? Monsieur Vincent Frebourg répond que l'emplacement n'est pas encore déterminé. Il renvoie une nouvelle proposition. 3 supports sont à installer.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. David Morissonneau'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp features a central emblem with a sun, a tree, and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE SOULAIRES' at the top and 'Eure et Loir' at the bottom. There are also two small stars on either side of the emblem.

Le secrétaire

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Vincent Frebourg'. The signature is stylized with loops and is positioned to the right of the Mayor's signature.